

Salle d'audience et salle de classe du ROEJ

Plan de leçon : préparer votre visite en classe

Préparer la visite du conférencier ou de la conférencière

1. Contactez le conférencier ou la conférencière pour parler des sujets que vous avez travaillés en classe et de ce que vous aimeriez qui soit abordé durant la séance.
2. Confirmez les aspects logistiques importants (comme la date et l'heure de la séance, l'adresse de l'école, ce qu'il faut faire une fois à l'école, le stationnement, etc.) et les besoins technologiques (comme un ordinateur, un lecteur de DVD, etc.) avec votre conférencier ou conférencière. Réservez l'équipement nécessaire.
3. Discutez des caractéristiques de votre classe avec le conférencier ou la conférencière, y compris l'année, les sujets à l'étude et le niveau d'habiletés des élèves. Informez le conférencier ou la conférencière des besoins d'adaptation éventuels des élèves (p.ex., programmes de francisation, difficultés d'apprentissage, etc.).
4. Informez le conférencier ou la conférencière que vous serez responsable de la gestion de la classe et participez activement durant la visite.

Préparer les élèves à la séance

Choisissez des activités qui conviennent à l'année d'études et à l'expérience de vos élèves en vous inspirant de la liste suivante.

1. Postes dans l'appareil judiciaire

Étudiez le document : *Rôle des acteurs judiciaires** avec vos élèves.

- ✓ Quel est le poste du conférencier ou de la conférencière qui vient visiter la classe?
- ✓ En quoi consiste son rôle?
- ✓ Est-ce que le conférencier ou la conférencière porte un uniforme ou doit respecter un code vestimentaire pour son travail?
- ✓ Où cette personne est-elle placée dans la salle d'audience?
- ✓ Comment les autres appellent-ils cette personne au travail (p. ex., votre honneur, Maître, Madame la greffière, etc.)
- ✓ Quelle est la formation nécessaire pour ce poste?

2. Introduction aux tribunaux

Étudiez le document : *Compétence des tribunaux de l'Ontario** et le document : *Structure des tribunaux au Canada** avec les élèves.

- ✓ Dans quelle sorte de tribunal travaille le conférencier ou la conférencière?
- ✓ S'agit-il d'un tribunal provincial ou fédéral?

- ✓ Quelles sortes de causes relèvent de ce tribunal?

Si vous préparez également une activité journalistique (numéro 4 ci-dessous), choisissez 3 ou 4 des causes juridiques identifiées dans l'activité et demandez aux élèves de dire quel tribunal du Canada entendrait la cause.

3. Identifiez le droit en action

Demandez aux élèves de choisir un événement ou un sujet récents dont la classe a déjà discuté.

- ✓ Quels sont les détails de l'événement ou du sujet?
- ✓ Quels sont les domaines du droit qui s'appliquent?
- ✓ Quelles sont les questions juridiques qui se posent?

4. Regard sur le droit

Divisez la classe en petits groupes et distribuez un journal à chaque groupe. Demandez aux élèves de parcourir le journal et d'encercler les sujets qui touchent le droit. En classe, discutez de ce que les élèves ont trouvé et des domaines de droit pertinents.

- ✓ Quels domaines de droit avez-vous repérés?
- ✓ Pouvez-vous nommer d'autres domaines de droit?
- ✓ Étiez-vous surpris par le nombre d'événements qui sont influencés par le droit?

Attirez l'attention des élèves sur les sujets qu'ils et elles ont pu manquer :

- La une est un bon endroit pour trouver des sujets de droit pénal, international, environnemental et commercial.
- Dans la section des sports : Les équipes et les athlètes sont liés par le droit des contrats, le droit de l'emploi et du travail (p. ex., l'association des joueurs de la LNH). Cherchez également de possibles sujets criminels, comme les cas de dopage.
- Les nouvelles sur les célébrités ou le divertissement : la plupart des productions médias reposent sur le droit commercial, de la propriété intellectuelle et de l'emploi. Songez que les classifications de films sont définies par la loi (droit de la réglementation). On trouve facilement dans les nouvelles sur les célébrités des sujets de droit de la famille, de droit des contrats et de droit pénal.
- La section des petites annonces : offres d'emplois (droit de l'emploi), objets à vendre (droit commercial).
- Section des affaires – droit commercial et de l'emploi, droit de l'environnement et international.
- Section de l'immobilier ou « maison » – les annonces de condominiums, de maisons et d'appartements sont régies par le droit immobilier et le droit des contrats.
- Publicité – régie par le droit commercial, le droit de la propriété intellectuelle ou de la réglementation.

5. Préparation de questions

Demandez aux élèves de préparer au moins deux questions à poser au conférencier ou à la conférencière durant sa visite.

* Disponible dans la section des ressources du site Web du ROEJ au www.ojen.ca